

# ONYX ACTION CRÉDIT AGRICOLE AVRIL 2021

## COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+<sup>1</sup>). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

**Durée d'investissement conseillée\_ 8 ans** (hors cas de remboursement anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.

**Période de commercialisation\_ du 9 février 2021 au 16 avril 2021.** La période de commercialisation peut être close à tout moment.

**Éligibilité\_ Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ISIN\_ FR0014001QJ9

**Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

# . Points clés\_

**Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

**Le Cours Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Action au 16 avril 2021.**

- Une exposition à la performance de **l'action Crédit Agricole S.A.** (« l'Action »), calculée dividendes non réinvestis ; Ticker Bloomberg: ACA FP.
- **Un objectif de gain de 0,0192 %<sup>1</sup> par jour calendaire écoulé**, équivalent à 7,00 % environ par année écoulée, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial à une Date d'Observation Quotidienne<sup>2</sup>, du 19 avril 2022 (inclus) au 16 avril 2029 (exclu), ou à la Date d'Observation Finale<sup>2</sup>.
- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé possible dès la fin de la 1<sup>re</sup> année**, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial à une Date d'Observation Quotidienne<sup>2</sup>, du 19 avril 2022 (inclus) au 16 avril 2029 (exclu).
- **Un remboursement du Capital Initial<sup>1</sup> à l'échéance** si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale<sup>2</sup>.
- **Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance**, si le cours de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale<sup>2</sup>.

1. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

2. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Observation mentionnées, le cours de l'Action est pris en compte au niveau de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 16 avril 2021 jusqu'à la Date d'Échéance (le 30 avril 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 16 avril 2021 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

# . Avantages/Inconvénients\_

## Avantages\_

- Du 19 avril 2022 (inclus) au 16 avril 2029 (exclu), si à une Date d'Observation Quotidienne<sup>1</sup>, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un **gain de 0,0192 %<sup>2</sup> par jour calendaire écoulé, équivalent à 7,00 % environ par année écoulée**.
- **À l'échéance des 8 ans**, si Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 n'a pas été rappelé par anticipation, et si

le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial à la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>, l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 56,0192 %<sup>2</sup>, équivalent à 7,00 % environ par année écoulée**.

- **À l'échéance des 8 ans**, si Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de **l'intégralité de son Capital Initial<sup>2</sup>**, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial à la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>.

## Inconvénients\_

- Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>, le cours de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial). La valorisation de Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 à l'échéance est très sensible à une faible variation du cours de l'Action autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Cours Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 à 8 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à**

**0,0192 %<sup>2</sup> par jour calendaire écoulé, soit 7,00 % environ par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du cours de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).

- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Action. L'Action est calculée dividendes non réinvestis.**
- **L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.**

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

2. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

# . Facteurs de Risques\_

**Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.** Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les Sous-Jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

# . Détail du mécanisme de remboursement\_

## Mécanisme de remboursement anticipé automatique possible dès la fin de la 1<sup>re</sup> année\_

Du 19 avril 2022 (inclus) au 16 avril 2029 (exclu), si à une Date d'Observation Quotidienne, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>1</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

**Le Capital Initial**  
+  
**Un gain de 0,0192 % par jour calendaire écoulé, soit 7,00 % environ par année écoulée**  
  
soit un TRA brut<sup>2</sup> maximum de 6,73 %<sup>4</sup>  
soit un TRA net<sup>3</sup> maximum de 5,67 %<sup>4</sup>

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

**À noter\_** L'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé (possible dès la fin de la 1<sup>re</sup> année, du 19 avril 2022 inclus au 16 avril 2029 exclu) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Quotidienne, le cours de l'Action clôture à un cours strictement inférieur à son Cours Initial, alors le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Quotidienne.

1. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
2. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
3. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.
4. Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 7,0575 % et du remboursement du Capital Initial le 10<sup>e</sup> Jour de Bourse suivant le 19 avril 2022.

## Mécanisme de remboursement à l'échéance\_

À la Date d'Observation Finale, le 16 avril 2029, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le cours de clôture de l'Action par rapport à son Cours Initial.

**Cas favorable :** Si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> le 30 avril 2029 :

**Le Capital Initial**  
+  
**Un gain final de 56,0192%, équivalent à 7,00 % environ par année écoulée**  
  
soit un TRA brut<sup>2</sup> de 5,69 %  
soit un TRA net<sup>3</sup> de 4,63 %

**Cas médian :** Si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal à 60 % de son Cours Initial mais strictement inférieur à son Cours Initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> le 30 avril 2029 :

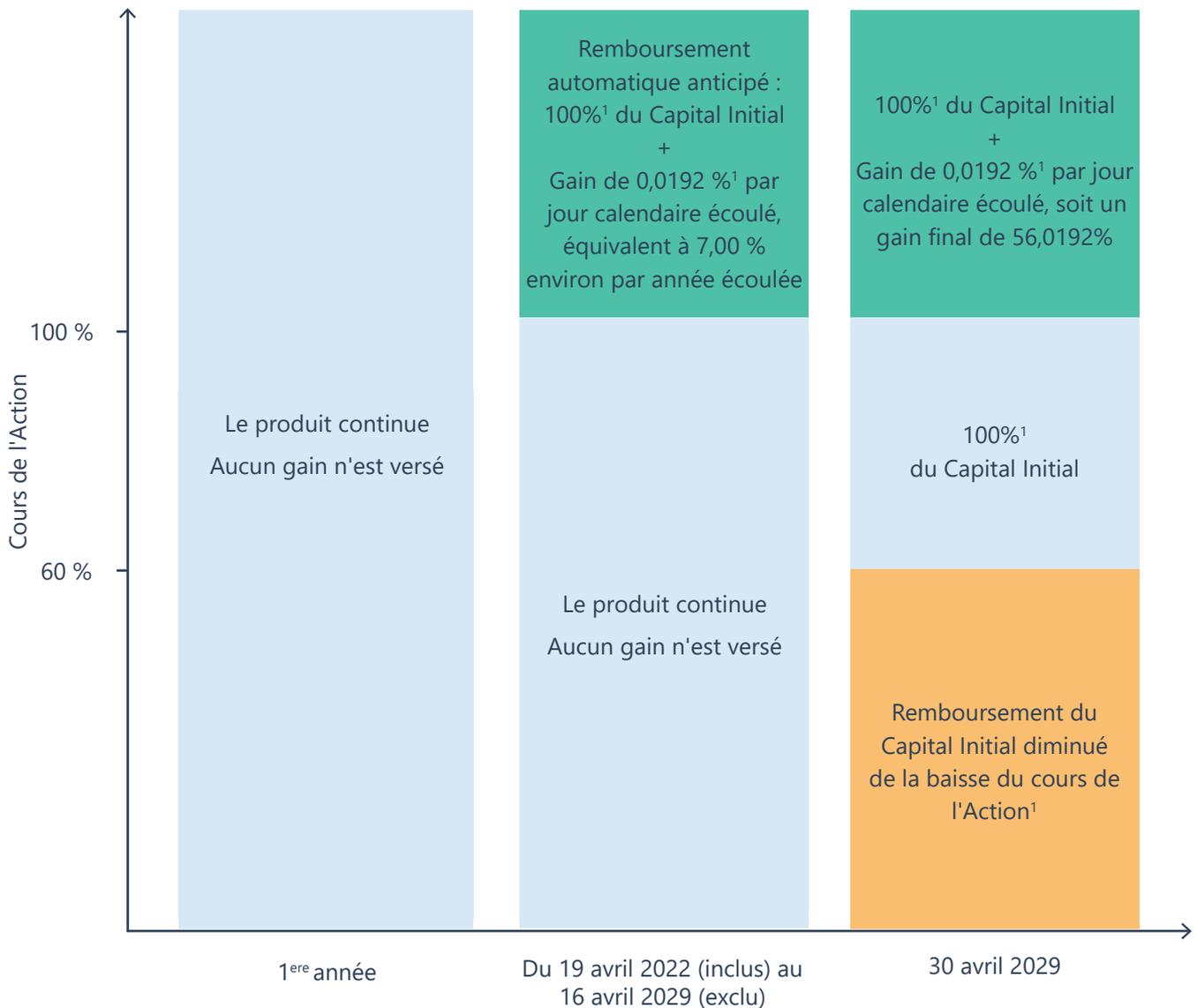
**Le Capital Initial**  
  
soit un TRA brut<sup>2</sup> de 0,00 %  
soit un TRA net<sup>3</sup> de -1,00 %

**Cas défavorable :** Si le cours de clôture de l'Action est strictement inférieur à 60 % de son Cours Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>1</sup> le 30 avril 2029 :

**Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Action**  
**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'Action. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**  
  
soit un TRA brut<sup>2</sup> inférieur à -6,16 %  
soit un TRA net<sup>3</sup> inférieur à -7,09 %

# . Détail du mécanisme de remboursement\_

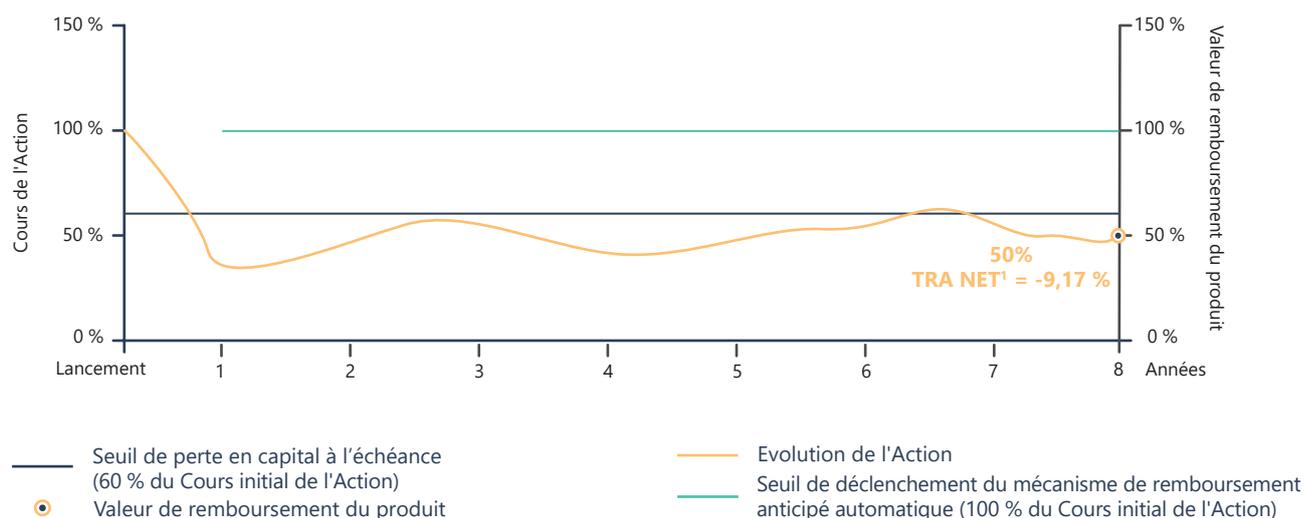
## Illustration du mécanisme\_



1. Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

# . Illustrations du mécanisme de remboursement\_

## Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme\_



— À chaque Date d'Observation Quotidienne<sup>1</sup>, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

— À la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>, le cours de l'Action est égal à 50 % de son Cours Initial (soit une baisse de 50 %) : l'investisseur reçoit 50 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du cours de l'Action, soit une perte de 50 %.

**Remboursement final : 50 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>2</sup> : -8,26 % (identique<sup>3</sup> à celui de l'Action)**  
**TRA net<sup>4</sup> : -9,17 %**

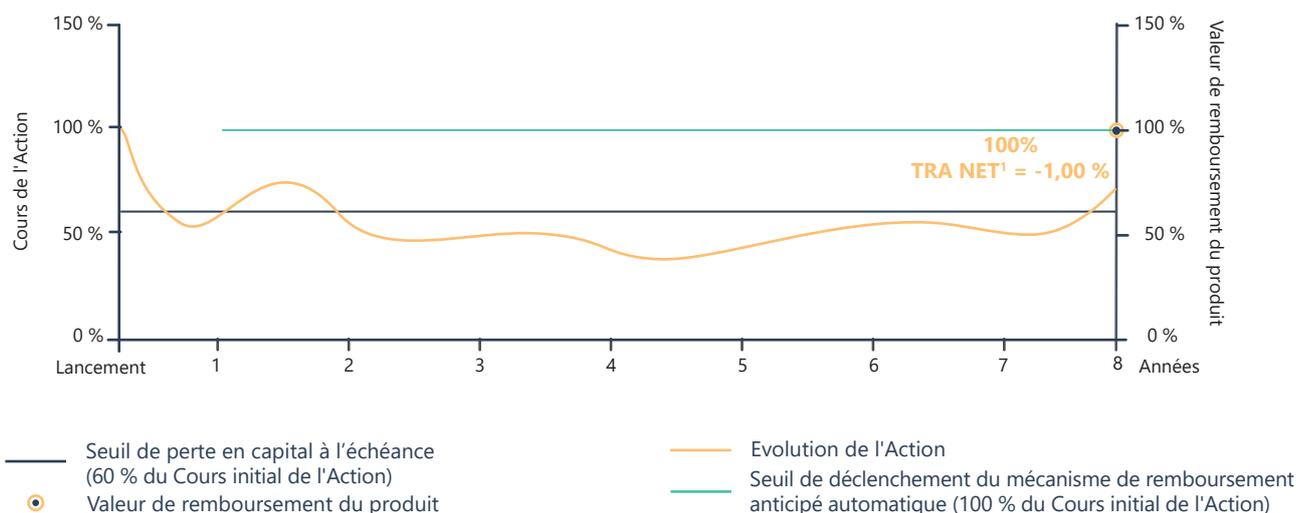
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.**

**Information importante** la valorisation d'OnyxAction Crédit Agricole Avril 2021 en cours de vie peut évoluer indépendamment du cours de l'Action et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Quotidienne, si le cours de l'Action est proche de son Cours Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % et de 100 % de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Action, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
2. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
3. Pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.
4. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

# . Illustrations du mécanisme de remboursement

## Scénario intermédiaire : Marché modérément baissier à long terme



- À chaque Date d'Observation Quotidienne<sup>1</sup>, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale<sup>1</sup>, le cours de l'Action est égal à 70 % de son Cours Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du cours de l'Action à l'échéance.

**Remboursement final : 100 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>2</sup> : 0,00 % (contre -4,34 %<sup>3</sup> pour l'Action)**  
**TRA net<sup>4</sup> : -1,00 %**

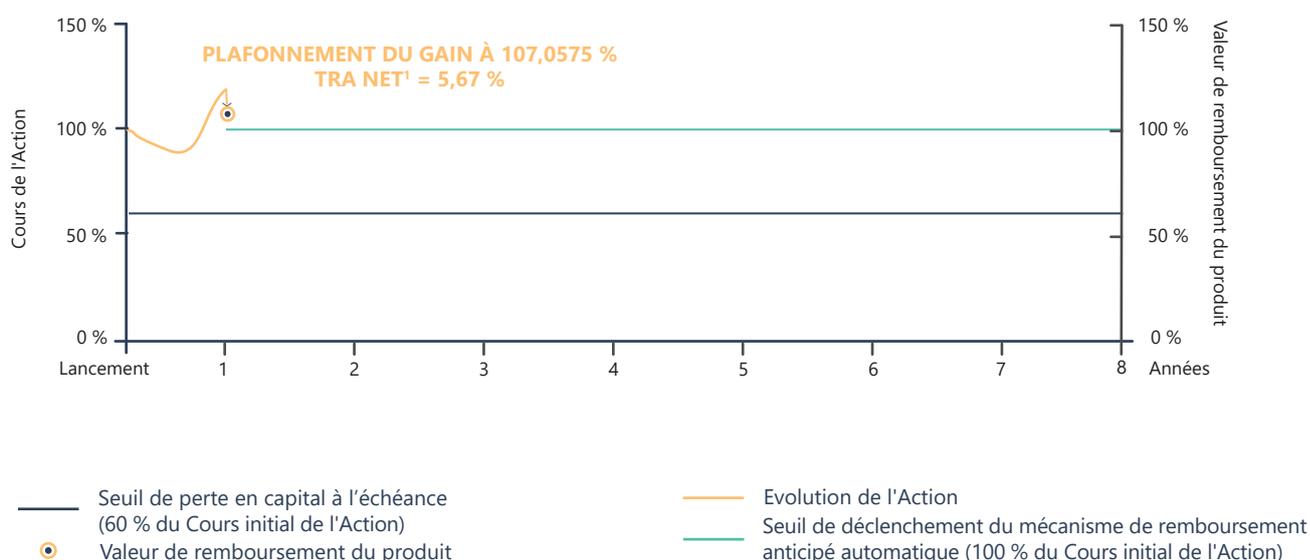
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

**Information importante** : la valorisation d'Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 en cours de vie peut évoluer indépendamment du cours de l'Action et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Quotidienne, si le cours de l'Action est proche de son Cours Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % et de 100 % de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Action, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
2. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
3. Pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.
4. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

# Illustrations du mécanisme de remboursement

## Scénario favorable : Marché haussier à court terme



À la 1<sup>re</sup> Date d'Observation Quotidienne<sup>1</sup>, le cours de l'Action est égal à 120 % de son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 7,0575 % au titre des jours calendaires écoulés. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du cours de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).

**Remboursement final : 107,0575 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>2</sup> : 6,73 % (contre 19,03 %<sup>3</sup> pour l'Action)**  
**TRA net<sup>4</sup> : 5,67 %**

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.**

**Information importante** la valorisation d'Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 en cours de vie peut évoluer indépendamment du cours de l'Action et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Quotidienne, si le cours de l'Action est proche de son Cours Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % et de 100 % de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Action, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
2. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
3. Pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.
4. Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

# . Présentation du sous-jacent\_

## Zoom sur l'action Crédit Agricole S.A.\_

Crédit Agricole S.A. est une holding. Via ses filiales, elle offre des services bancaires et d'assurance et conçoit et gère des produits financiers spécialisés. Elle offre aussi des services tels que gestion et titres, assurance, crédit à la consommation, banque privée, crédit-bail et affacturage.

Pour plus d'informations sur les résultats de Crédit Agricole S.A. veuillez-vous rendre directement sur le site du Groupe Crédit Agricole: <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

Le cours de l'action Crédit Agricole S.A. est calculé dividendes non réinvestis. Le cours de l'action Crédit Agricole S.A. est accessible entre autres sur le site d'Euronext (<https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000045072-XPAP>), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : ACA FP ; code ISIN : FR0000045072.

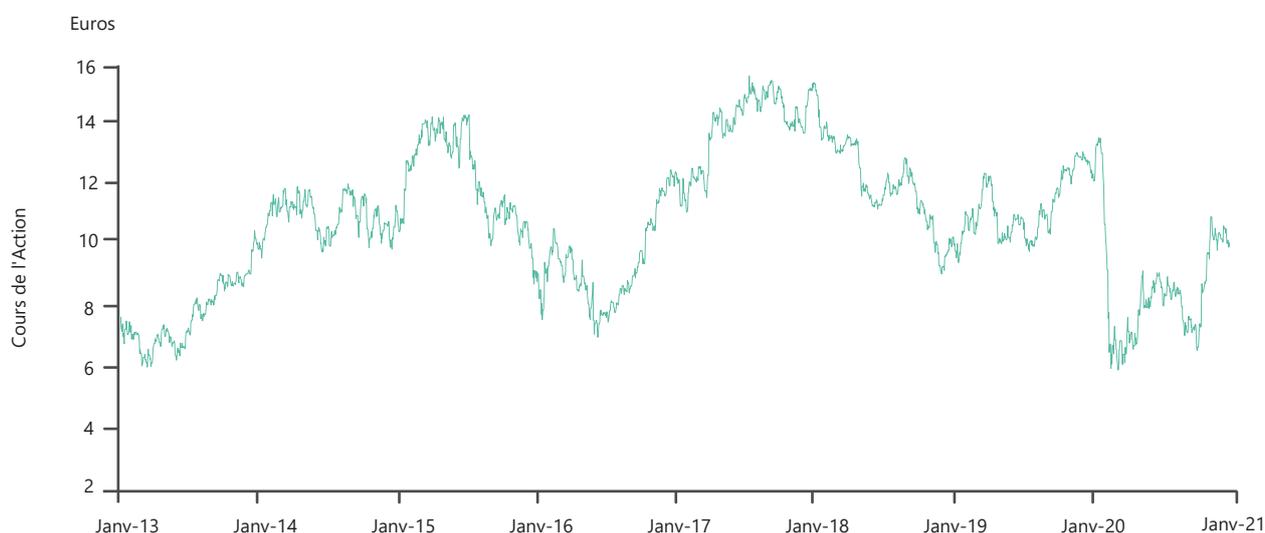
Des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation d'Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021. Se référer à la page investisseur du site de Crédit Agricole S.A. pour plus d'information.

Source : Bloomberg

## Évolution historique de l'Action Crédit Agricole S.A.\_

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

*L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.*



### Performances historiques (dividendes non réinvestis)

1 an	4 ans	8 ans
-21,19 %	-18,81 %	33,30 %

Source : Bloomberg, données du 21 janvier 2013 au 21 janvier 2021.

# Principales caractéristiques financières

<b>Type</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
<b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
<b>Garant</b>	Natixis (S&P : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+ au moment de la rédaction de la brochure). Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
<b>Garantie en Capital</b>	Pas de garantie en capital, ni au cours de vie ni à l'échéance.
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Code ISIN</b>	FR0014001QJ9
<b>Sous-jacent</b>	Le cours de l'action Crédit Agricole S.A. (calculé dividendes non réinvestis ; Ticker Bloomberg : ACA FP)
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres.
<b>Prix d'émission</b>	100 % de la Valeur Nominale
<b>Période de commercialisation</b>	Du 9 février 2021 (09H00 CET) au 16 avril 2021 (17H00 CET)
<b>Valeur nominale</b>	1 000€
<b>Date d'Émission</b>	9 février 2021
<b>Date d'Observation Initiale</b>	16 avril 2021
<b>Dates d'Observation Quotidienne</b>	Chaque Jour de Bourse compris entre le 19 avril 2022 (inclus) et le 16 avril 2029 (exclu). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture du sous-jacent est publié
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé éventuelles</b>	Le 10 <sup>e</sup> Jour de Bourse suivant la Date d'Observation Quotidienne, en cas d'activation du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé.
<b>Date d'Observation Finale</b>	16 avril 2029
<b>Date d'Échéance</b>	30 avril 2029
<b>Barrière de remboursement automatique anticipé</b>	100 % du Cours initial de l'Action
<b>Barrière de perte en capital à échéance</b>	60 % du Cours initial de l'Action
<b>Cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Règlement</b>	Euroclear France
<b>Marché secondaire</b>	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
<b>Commission de distribution</b>	Une commission de distribution ponctuelle sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 1% du montant nominal des Titres de créance placés. Le paiement de cette commission pourra être effectué par une diminution du prix de souscription ou par un règlement au moment de l'émission (ou de la fin de période de commercialisation, le cas échéant). De plus, une commission récurrente sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,20% du montant nominal des Titres de créance détenues.
<b>Agent de calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
<b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.

# . Avertissement\_

## AVERTISSEMENT

**Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Silex Finance, le distributeur qui commercialise directement ou via des sous-distributeurs, le titre de créance Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.**

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer un conseil en investissement, un conseil, une sollicitation ou une offre en vue de l'achat ou de la vente ou de la souscription du titre de créance décrit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance complexe est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Onyx Action Crédit Agricole Avril 2021 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de

market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du **prospectus de base** relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> suppléments), approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des **conditions définitives** en date du 5 février 2021 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus\\_de\\_Base\\_Obligations\\_2020\\_AMF\\_20-256](http://equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256), [equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0014001QJ9](http://equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0014001QJ9)), de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).



[www.silex-partners.com](http://www.silex-partners.com)

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

**SILEX Finance** 9 rue Beaujon, 75008 PARIS t. +33 1 83 75 72 77 mail. [silexfi@silex-partners.com](mailto:silexfi@silex-partners.com)

**Disclaimer**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Le destinataire ne doit ni diffuser, ni modifier, ni copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX Finance. En ce qui concerne le présent document, ni SILEX Finance, ni aucun de ses salariés ou représentants, ne donne de garantie ou de déclaration, expresse ou implicite, ni n'assume aucune responsabilité juridique, ni n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité des informations communiquées. Ni SILEX Finance ni aucun de ses salariés ou représentants n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit résultant de toute mesure prise en se fondant sur ce document. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs professionnels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX Finance suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX Finance se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés.

En accord avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – règlement UE 2016/679), en application depuis le 25 mai 2018, vous avez le droit d'accéder, de modifier, de porter, d'effacer le traitement de vos données ou d'en limiter leur traitement.

Vous avez un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles et avez le droit de retirer votre consentement au traitement de vos données à chaque instant.

Date de rédaction de la brochure : 22 janvier 2021.